

N° CP 9e/14-07  
Séance du 13 AVR. 2007

**Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE,

❖ accorde aux organismes d'insertion les subventions suivantes :

- 100 000 € à ACCES,
- 200 000 € à ADEIS,
- 70 000 € à ADESION,
- 110 000 € à ALSA (100 000 € pour le fonctionnement des chantiers d'insertion, 10 000 € pour l'équipement),
- 25 000 € à l'ARMÉE DU SALUT,
- 25 000 € à l'ARSEA,
- 25 000 € à la Communauté de Communes du Val d'Argent,
- 25 000 € à EPICEA,
- 58 000 € à ESPACE DEVELOPPEMENT (15 000 € pour le fonctionnement du chantier d'insertion, 43 000 € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI),
- 40 768,34 € à ESPOIR Mulhouse (30 000 € pour le fonctionnement du chantier d'insertion, 10 768.34 € pour l'équipement),
- 30 000 € à INSEF chantier d'insertion,
- 25 000 € à LA MANNE Centre d'entraide alimentaire,

- 15 000 € à l'association Le RELAIS Est,
- 50 000 € aux AMAZONES,
- 50 000 € aux Jardins d'Icare,
- 21 423,75 € à La MANNE Emploi (MMS) (15 000 € pour le fonctionnement du chantier d'insertion, 6 423.75 € pour l'équipement),
- 41 000 € à PAPIVORE (25 000 € pour le fonctionnement du chantier d'insertion, 16 000 € pour l'équipement),
- 57 000 € à REAGIR(15 000 € pour le fonctionnement du chantier d'insertion, 42 000 € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI),
- 25 000 € à la SAVA,
- 40 000 € au CIAREM,
- 40 000 € à la REGIE de l'ILL (Mission insertion Drouot),
- 30 000 € à la Ville de Mulhouse,
- 12 500 € à MOBILITÉ POUR L'EMPLOI,
- 15 300 € au CEDIFF,
- 10 484,61 € à la Régie de Bourtzwiller,
- 5 392,50 € à ESPOIR Colmar,
- 3 402,25 € à Ludo Services,
- 16 000 € à COURSÉCLAIR,
- 550 € à Patrimoine et Emploi,
- 13 250 € à RE-SOURCES,
- 1 630,72 € à Anna Valentin Conseil.

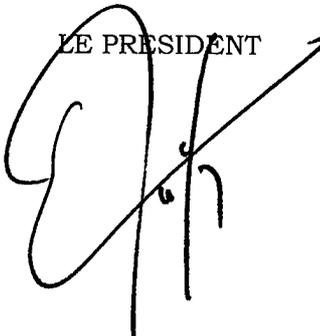
Le total des crédits s'élève à 1 181 702,17€, et se répartit comme suit :

- 980 000 € sur l'enveloppe 80410, chapitre 015, nature 6574, fonction 544, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI,
- 52 800 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI,
- 55 000 € sur l'enveloppe 80554, chapitre 015, nature 65734, fonction 544, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'accueil des bénéficiaires du RMI dans les Collectivités,
- 1 630,72 € sur l'enveloppe 80413, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre des projets proposés par les Commissions Locales d'Insertion,
- 92 271,45 € sur l'enveloppe 89856, chapitre 204, nature 2042, fonction 541, au titre des aides à l'équipement en faveur des structures d'insertion.

- ❖ Autorise la signature des conventions portant partenariat dans le cadre du RMI, ainsi que les avenants aux conventions 2007 validées lors des Commissions Permanentes antérieures, joints au présent rapport.



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
 .....voix contre  
 .....abstentions